

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 28 mars 2023

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Angélique NICOSIA, adjointe au Maire

Présents : 13

Présents : Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 16

Absents excusés : Emmanuelle LAURE (procuration à Patrick DUMAS), Cécile MAGNIN (procuration à Leila MANET), Frédéric LEGER (procuration à Claude MOREIRA)

Absent : Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Loïc CHRISTIN

2023_10 - Objet : Approbation du compte administratif de l'année 2022 – Boulangerie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Madame Angélique NICOSIA, première adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de la boulangerie,

Considérant que Monsieur Michel BRULHART, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Angélique NICOSIA pour le vote du compte administratif,

Madame Angélique NICOSIA explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur pour la boulangerie comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	-	+ 78 631,08 €	- 16 956,00 €	-
Opérations de l'exercice	- 1 475,02 €	+ 21 250,15 €	- 28 396,00 €	+ 33 912,00 €
TOTAUX	- 1 475,02 €	+ 99 881,23 €	- 45 352,00 €	+ 33 912,00 €
Résultat de clôture	-	+ 98 406,21 €	- 11 440,00 €	
Restes à réaliser			35 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif de la boulangerie de Saint-Jean-de-Gonville dressé par l'ordonnateur pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré.

La Présidente,
Angélique NICOSIA

